

Image not found or type unknown



Divorce à l'amiable avec commerce

Par **wadoux nadege**, le **05/02/2017** à **14:51**

Bonjour , mon concubin est séparé depuis bientôt 4ans. Il voudrait divorce à l'amiable (sa femme est d'accord) .Le soucis est qu'ils ont un tabac presse dont ils ont encore un crédit et c'est sa femme qui est gérante du commerce qui est pour elle son seul revenu. Peut il divorce sans que le tabac soit vendu ? Est elle obligée de racheter la part de crédit qu'il reste à payer à mon concubin pour pouvoir divorcer ? Il préférerait qu'elle le fasse plus tard quand le commerce sera vendu.